

Rue du Collège 3
1357 Lignerolle

+41 24 441 94 09
info@lignerolle.ch

COMMUNE DE LIGNEROLLE

DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Conformément à l'article 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, la Municipalité de Lignerolle porte à la connaissance des électrices et des électeurs que dans sa séance du 07 décembre 2022, le Conseil d'Etat a approuvé le

Plan directeur régional du Nord vaudois

Cet objet, publié dans la Feuille des avis officiels du vendredi 13 janvier 2023 et adopté par le Conseil communal, est susceptible de référendum. Selon l'article 163 LEDP, ce dernier doit être annoncé à la Municipalité dans un délai de 10 jours à compter de la présente publication.

La Municipalité de Lignerolle

Le Syndic
Olivier Petermann



La secrétaire
Nicole Steiner